

BIBLIOTHÈQUE
CANTONALE ET
UNIVERSITAIRE
BCU LAUSANNE

Comment déposer votre thèse de droit ?



Comment déposer votre thèse de droit ?

Au guichet de la BCUL site Internef

Apporter ou faire livrer 15 exemplaires de la thèse contenant l'imprimatur à :
Bibliothèque cantonale et universitaire - Lausanne, site Internef
CH - 1015 Lausanne

Au secrétariat de l'École de droit

Apporter ou faire livrer 6 exemplaires de la thèse contenant l'imprimatur à :
École de Droit - UniL
Secrétariat des étudiants
Bâtiment Internef - 222
CH - 1015 Lausanne

Publication sur IRIS

Le dépôt légal de la thèse s'effectue sous forme électronique sur IRIS :
<https://iris.unil.ch/home>

Retrouver toutes les informations pratiques relatives au dépôt électronique sur le site de l'École de droit ainsi que le wiki de la recherche :

<https://www.unil.ch/ecolededroit/fr/home/ressources/espaces/doctorantes/publier-sa-these.html>

<https://wiki.unil.ch/recherche/books/aide-utilisateurrice>

Commande de grade

Effectuer votre commande de grade en ligne :
<https://ed.unil.ch/pubauth/commande-grade>

Pour toute demande de renseignements

Sur le site de la BCU Lausanne, consulter le Service questions/réponses, rubrique par sujet « Thèse » ou s'adresser à theses@bcu.unil.ch, tél. 021 692 48 25.